

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal
du 19 octobre 2009

(20 h 00) (convocations remises le 13 octobre 2009)

Etaient présents : MM. THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON DELAUNAY GRAND LEBRETON PICHEREAU RINGUENET-PECATE TRETON MMES ADAM BOUJU FOUBERT LÉBOUC

Absent : GUILLOUARD

Versement de la prime de fin d'année 2009 au Personnel communal.

Le montant de la prime de fin d'année proposée par le C.D.G est accepté. La prime sera versée à taux plein pour le Personnel à temps complet et au prorata du temps pour les autres agents.

Délais de préavis de départ des locataires des logements communaux.

Les délais de préavis de départ qui étaient de 3 mois sont portés à 2 mois.

Décision modificative à prendre au BP 2009

Nouvelle imputation d'une subvention du FAD.

Art.1313 : +6.000 (mandat) - Art.1323 :+6.000 (titre)

Examen d'une demande de pose de miroir dans le bourg.

Les membres du Conseil Municipal ont examiné la demande d'un propriétaire de la rue des vieux métiers qui a demandé la pose d'un miroir dans l'agglomération pour sa sortie. Cette demande est rejetée – il est préconisé que les habitants sortent de leur cour en marche avant et non en marche arrière comme il semble qu'ils ont l'habitude de faire.

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le cadre du plan Jeune.

M. le Maire a informé les membres du conseil des modalités des C.A.E.

Adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les membres du Conseil Municipal approuvent le PCS. Un exemplaire sera déposé à la bibliothèque pour consultation – il pourra également être consulté au secrétariat de mairie.

Rapport de la commission voirie sur des problèmes de circulation et de stationnement au village du Grand Etinoux.

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les difficultés de circulation et de stationnement au village du Grand Etinoux et donne le compte rendu de la commission Voirie qui s'était déplacée sur le lieux le 25 septembre 2009. Il fait part également du plan de bornage établi par un géomètre pour connaître les limites exactes du domaine public. Un protocole d'accord sera proposé aux propriétaires concernés.

Projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur la rue de Caen.

M. le Maire a présenté l'avant-projet sommaire pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur la rue de Caen et dont la participation de la commune s'élèverait à 90.000 € (éclairage public inclus). Les membres du Conseil Municipal ont décidé de se porter candidat près du Comité de choix pour ces travaux en 2010.

Signature d'un avenant au marché de travaux d'aménagement des abords de la Mairie et réflexion sur l'aménagement des parterres.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la Société STPO a fait quelques travaux supplémentaires pour lesquels il convient de prendre un avenant, mais également qu'il a été effectué des travaux en moins qui ne seront pas facturés (la différence totale sera de +1.091 €).

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer l'avenant d'un montant de 2.545,00 € et décident de prendre une décision modificative au budget primitif 2009 :

- article 2312 (programme 188 – aménagement abords mairie) : + 1.310,00 €
- article 2313 (programme 187 - construction classe et cantine) : - 1.310,00 €

La commission Fleurissement se réunira le 7 novembre prochain pour étudier ce qui peut être fait dans les parterres.

Achat de matériel informatique dans le cadre de l'Ecole Numérique Rurale.

M. le Maire expose que la Commune s'est vu attribuer une subvention de 4.300 € pour son projet d'équipement de matériel informatique à l'école (subvention largement inférieure à celle attendue qui était de 80%). Les membres du Conseil Municipal décident de reporter leur décision et d'attendre de savoir si des crédits supplémentaires seront alloués.

Etat d'avancement des travaux a l'Ecole ; point sur le fonctionnement de la cantine municipale,

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de construction ont commencé fin septembre 2009.

Fonctionnement de la Cantine :

M. Le Maire relate aux membres du Conseil Municipal que les traiteurs qui confectionnent actuellement les repas à la cantine lui ont fait part de leur souhait de continuer cette prestation et propose que le Conseil Municipal procède à un vote pour déterminer le mode de fonctionnement (repas livrés ou repas préparés à la cantine par les traiteurs) de la cantine à la rentrée scolaire de 2010-2011. A la majorité les conseillers municipaux décident de garder le mode de fonctionnement actuel.

Des conseillers municipaux ont été désignés pour participer, prochainement, à une réunion d'aménagement des locaux de la cantine.

Résultat de l'analyse des offres reçues pour le marché de travaux de réfection d'adduction d'eau potable (Tranche ferme : liaison le Bourg – La Géromière/ Tranche conditionnelle liaison le Bourg – La Brunetière),

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'analyse des offres effectuée par le cabinet de maîtrise d'œuvre.

- TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLE

Classement	Entreprise	Montant vérifié (€. H.T.)	Nombre de points (sur 10)	Note pondérée (60 %)
1	LOCHARD-BEAUCE	127 156.50	10	6
2	FTPB	136 429.90	8.54	5.12
3	EIFFAGE	141 508.75	7.74	4.64
4	CHAPRON	142 254.50	7.62	4.57
5	T2S CHATEL	151 783.00	6.13	3.68
6	G.T. CANALISATION	164 315.00	4.15	2.49
7	STURNO	166 129.00	3.87	2.32
8	BERNASCONI	205 992.00	0	0

Les membres du Conseil Municipal retiennent l'entreprise LOCHARD-BEAUCE et décident de faire réaliser les deux tranches en 2009.

Coût travaux TTC : 152.079,17 € TTC

Honoraires SOGREAH : 11.601,20 € TTC.....

Total : 163.680,37 € TTC

Projet de Zone de Développement Eolien (ZDE) sur le territoire de la commune,

Suite à la réunion d'information donnée au Conseil Municipal le 26 mai 2009 par la société JUWI qui a un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune et suite à la réunion de Conseil Municipal du 28 mai 2009 où M. le Maire a communiqué le plan des parcelles éventuellement retenues par ce projet, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont voté à bulletin secret pour émettre leur avis sur ce projet :

- AVIS FAVORABLE : 12
- AVIS DEFAVORABLE : 2

Fait à Lignières-Orgères, le 20 octobre 2009



Le Maire,
Jean-Luc THOMAS